

CRITERES DE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

• Sur le flyer d'information, les mentions suivantes seront-elles présentes :

- « Logo « Label Qualité Nature » OUI NON
 - « Pensez au covoiturage pour vous rendre au départ de la randonnée ! » OUI NON
 - « Ne jetez pas ce dépliant sur la voie publique ! » OUI NON
 - « Pensez à emporter votre gobelet ou timbale (non fournis sur la manifestation) » OUI NON
 - « Respecter la nature : pas de cueillette » OUI NON
- **Le balisage doit :**
- Etre effectué avec de la rubalise ou des pancartes ou flèches amovibles plantées au sol, à l'exclusion de tous clous, vis, agrafes plantés dans les arbres ou de peinture au sol ou sur les arbres OUI NON
 - Etre enlevé le jour même ou le lendemain au plus tard : OUI NON
(Au passage, ne pas hésiter à enlever les balisages anciens ou antérieurs)

Commentaires... ..

Veillez à limiter l'utilisation des véhicules à moteurs dans les espaces sensibles pour le balisage de la randonnée.

- Présence de poubelles au départ, à l'arrivée et à chaque point de ravitaillement, permettant le tri sélectif. OUI NON
- Utilisation de matériel recyclable ou biodégradable (assiettes, couverts, serviettes...) OUI NON NC
- Priorité donnée aux récipients de grande contenance sur les ravitaillements (exemple : bonbonnes à eau au lieu de petites bouteilles...) ? OUI NON NC
- Privilégier, sur les ravitaillements, les produits locaux ou naturels, sans suremballage OUI NON NC

Commentaires... ..

- Présence de toilettes au départ accessibles à tous, dont aux personnes handicapées OUI NON
- Présence de toilettes sur les ravitaillements OUI NON
- Vérification de la propreté des circuits après la manifestation (ramassage des déchets éventuels) OUI NON

Mise en place d'un parking limitant l'impact sur l'environnement OUI NON

DEMANDE DE LABEL 2019

(1 dossier par manifestation)



Association organisatrice :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Nom de la manifestation :

Nom du responsable de la mise en œuvre du label :

Mail : Tél :

Signataire : Nom/Prénom :

Qualité :

SIGNATURE

CRITERES REGLEMENTAIRES

Déclaration en Mairie (si une seule commune est traversée, sinon en Préfecture ou Sous-préfecture avec accord des Maires des communes traversées) : à faire au minimum un mois avant la manifestation : OUI NON

En cas de passage sur propriété privée (y compris Conseil Départemental), autorisation de passage demandée au propriétaire OUI NON NC

Information des autres utilisateurs locaux de la nature (chasseurs, forestiers...) OUI NON NC

Information, sur le terrain, par panneaux, du passage sur des propriétés privées (Par exemple, mention : « passage autorisé pour la journée uniquement ») OUI NON NC

En cas de multiplicité de randonnées le même jour dans plusieurs communes voisines, contacts pris avec les autres organisateurs pour la cohérence des circuits OUI NON NC

Commentaires...

CRITERES DE SECURITE

Assurance de la manifestation OUI NON

Nom de la compagnie d'Assurance :

Numéro de contrat :

- **Pour permettre à chaque participant de bien prendre la mesure de son effort :**
 - Affichage des tracés et du plan des circuits, au départ de la randonnée, avec indication des distances et des lieux de ravitaillements OUI NON
 - Affichage, sur chaque ravitaillement, de la distance restant à parcourir OUI NON
- **Indications sur le document remis aux participants lors de l'inscription :**
 - Du n° d'appel de l'organisateur, joignable pendant la manifestation OUI NON
 - Du n° d'appel des secours d'urgence OUI NON
- **Traversées de routes à grande circulation**
 - Pour les randonneurs : identification claire de ces traversées dangereuses par un panneau avant la traversée de route OUI NON NC
 - Pour les randonneurs, présence de bénévoles signaleurs avec gilet jaune aux traversées de ces routes OUI NON NC
 - Pour les randonneurs : rappel, au départ de la randonnée (annonce, affiche), du code de la route pour les marcheurs OUI NON NC
 - Pour les automobilistes, identification claire de la traversée de randonneurs par un panneau 50 m avant ces traversées OUI NON NC
 - Identification claire des accompagnateurs (gilet jaune) des randonnées groupées et autres organisateurs (autre reconnaissance) OUI NON NC
- **En cas de marche nocturne :**
 - Indication sur le dépliant d'appel d'emporter une lampe OUI NON NC
 - Renforcement des mesures de sécurité sur les passages routiers OUI NON NC

CRITERES DE QUALITE DES ITINERAIRES

Indiquer, pour chaque circuit, le pourcentage de revêtement « goudron » (1)

Circuit 1 : km total
... .. km de « goudron » ,,, % de « goudron »

Circuit 2 : km total
... .. km de « goudron » ,,, % de « goudron »

Circuit 3 : km total
... .. km de « goudron » ,,, % de « goudron »

Circuit 4 : km total
... .. km de « goudron » ,,, % de « goudron »

Attention : Le label ne pourra pas être attribué si le pourcentage de goudron est supérieur à 40% pour chacun des circuits, agglomération comprise.

- Présence d'autres utilisateurs sur les circuits pédestres (V.T.T. par exemple...) OUI NON NC
- Utilisation des sentiers cyclables : OUI NON NC

Si OUI, rechercher une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs pédestres et les autres utilisateurs afin de prévenir les conflits potentiels. Exemples : limitation des passages communs, information présente sur le terrain pour indiquer ces passages communs (« Attention Randonnée Pédestre »...), faire en sorte que les autres utilisateurs (VTT notamment) arrivent face aux randonneurs OUI NON

Commentaires...

NC = non concerné/significatif pour ce critère

1) Critère non significatif pour la pratique à allure Audax